

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-31

L'an deux mille vingt-deux -----

Le 5 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison l'intercommunalité de Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, GENIN Karine, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PRADIER Claudine, pouvoir donné à Mme SAZERAT Marie-Christine, M. SANBA Issame pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes BELAIR Florence, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : **Suppression de la régie d'avance de l'accueil « Bouge Tes Loulous/Bouge Tes Copains »**

Vu l'arrêté en date du 23 mai 2018 instituant une régie d'avance pour l'accueil de loisirs « Bouge Tes Loulous/Bouge Tes Copains » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

Exposé :

Le Président indique au Conseil d'Administration, qu'il avait été décidé par arrêté du 23 mai 2018 de créer une régie d'avance pour l'accueil « Bouge Tes Loulous/Bouge Tes Copains », géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Le Président indique que cette régie n'a pas été utilisée depuis le 6 décembre 2018. Conformément au point VI de la convention des comptes, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne envisage donc de procéder à sa clôture.

Le Président propose au Conseil d'Administration la suppression de cette régie d'avance.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- **Accepte** la décision de suppression de la régie d'avance de l'accueil de loisirs « Bouge Tes Loulous/Bouge Tes Copains »,
- **Approuve** la clôture du compte ouvert auprès de la trésorerie générale de Limoges,
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 6 octobre 2022

Le Président,
Emmanuel DEXET

